

Le Comité Syndical du Syndical Mixte d'Adduction des
Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 14 juin 2013.

Etaient présents:

Mme Massiet-Zielenski, MM. Boussemart, Dissaux, Grimonprez, Lefait, Lefebvre,
Leroy, Maimouni, Parent, Tostain, Schepman.

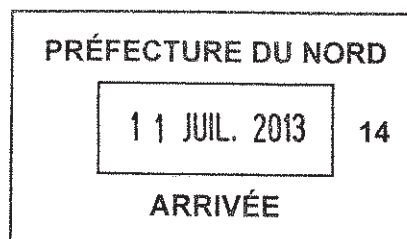
Etaient excusés:

MM. Andriès, Bézirard, Bocquet, Bruneel, Cacheux, Douez, Houssin, Méquignon,
Vandevoorde, Waymel.

Vu le rapport : 23-13

DECIDE

- le retrait de la délibération n° 03-13 du 18 mars 2013 ;
- d'autoriser le recrutement d'un stagiaire dans le cadre de la mise à jour de
l'inventaire des équipements du SMAEL pour la période du 22 mars 2013 au 30 Août
2013 avec une gratification d'un montant de 436,05 € par mois.
- d'autoriser son président à signer la convention de stage dans ce cadre ;
- d'imputer la somme nécessaire sur le crédit inscrit à l'article 64118 du budget du
syndicat



VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès de Monsieur le Préfet, le 09 JUL. 2013

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

OBJET : Retrait délibération n° 03-13 du 18 mars 2013 et proposition d'une nouvelle délibération

Par délibération en date du 18 mars 2013, le SMAEL a décidé de mettre à jour l'inventaire des biens et équipements propriétés du SMAEL (inventaire joint à l'arrêté préfectoral de création du SMAEL) ainsi que l'inventaire des équipements à renouveler et de confier cette mission à un stagiaire.

Par courrier en date du 13 mai 2013, les services de la préfecture ont indiqué à Monsieur le Président du SMAEL qu'il était indispensable de mentionner dans la délibération, la durée du stage et le montant de la rémunération.

Le stagiaire de formation niveau Bac+5 en traitement des eaux a été recruté pour un stage du 22 mars 2013 au 30 Août 2013 et il percevra une gratification d'un montant de 436,05 € par mois.

* * *

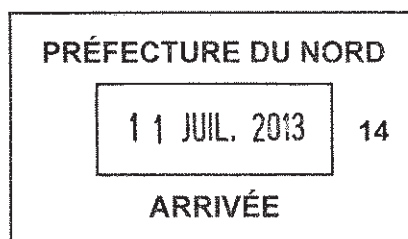
Il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur :

- Le recrutement d'un stagiaire dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire des équipements du SMAEL pour la période du 22 mars 2013 au 30 Août 2013 avec une gratification d'un montant de 436,05 € par mois.
- La signature par son président de la convention de stage dans ce cadre
- L'imputation de la somme nécessaire sur le crédit inscrit à l'article 64118 du budget du syndicat

Vu le, 10 JUIN 2013

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude DISSAUX





Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Préfecture du Nord

Direction
des relations avec les
collectivités territoriales

Bureau du contrôle de
légalité de la commande
publique et de la
fonction publique
territoriale

Affaire suivie par :
Ghislaine LEPERS
Tél : 03 20 30 54 83
Fax : 03 20 30 58 61

ghislaine.lepers@nord.gouv.fr

Lille, le 13 MAI 2013

Le préfet du Nord,

à

Monsieur le président du syndicat
mixte d'adduction des eaux de la
Lys

COURRIER ARRIVE

15 MAI 2013

SMAEL

Objet : recrutement d'un stagiaire

Par délibération du 18 mars 2013, reçue le 25 mars 2013, votre comité syndical a décidé le recrutement d'un stagiaire dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire des équipements du syndicat, a validé votre signature de la convention de stage et a prévu l'imputation de la somme nécessaire au budget du syndicat.

Par circulaire préfectorale n°09-109 du 26 novembre 2009, les modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics avaient été précisées.

Toutefois, la convention de stage n'a pas été jointe, la durée du stage et le montant de la rémunération n'ont pas été mentionnés dans cette délibération.

Dans ces conditions, je ne peux que vous inviter à faire procéder au retrait de la délibération du 18 mars 2013 et à réexaminer cette affaire en tenant compte des observations.

Je vous informe que le présent courrier prolonge le délai me permettant d'exercer le contrôle de légalité et les délais qui me sont impartis aux fins de déférer, le cas échéant.

Je reste à votre disposition pour vous conseiller utilement dans ce dossier.

Pour le préfet, par délégation
Le secrétaire général,

Marc-Etienne PINAULT